

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **252/2023/DAF**
Conseil d'Administration du 26 mai 2023 :

Sujet : convention Amue sur le déploiement du S4 Hana

Le pilotage d'un établissement nécessite un grand nombre d'indicateurs, dans de différents domaines (finances, RH, formations, recherche...) pour lesquels les sources de données sont multiples.

Depuis 2021, l'Université a entamé une réflexion sur la nécessité de moderniser ses outils de gestion et sur la nécessité de fiabilisation des données financières et budgétaires.

Cette dynamique a commencé par la mise en place d'un Système d'Information Décisionnel (SID) afin de renforcer, diffuser, et vulgariser l'information et fournir aux différents responsables de service et de composantes de l'Université un outil d'aide au pilotage, pour éclairer et appuyer la prise de décision.

Pour accompagner cette bonne dynamique, l'université a structuré et créé plusieurs services pour accompagner les réformes de l'Etat et faire face aux besoins de nos étudiants et de nos usagers. Ex : service facturier, création du service commun direction de la formation continue et l'apprentissage...etc.

En même temps, le contrôle interne budgétaire et comptable s'est fortement implanté en modernisant les processus et les cycles d'exploitation permettant à la fois la sécurisation des procédures et la maîtrise du risque financier.

A cet effet, l'université s'est positionnée en vague D du projet ESR Mission « dématérialisation du processus de gestion des déplacements professionnels ».

Ainsi, l'année 2023 a connu la mise en place du service facturier qui permettra, notamment, de réduire le délai de paiement réglementaire de 30 jours et le déploiement de la solution YPAREO qui optimisera la gestion intégrale des contrats d'apprentissage et de formation continue.

L'université fait partie du groupe pilote, notamment, pour les raisons suivantes :

- La solution S4 HANA intègre en son sein la solution de dématérialisation, ce qui répond aux exigences du SFACT ;
- Un accompagnement privilégié d'un an par l'Amue sur la solution en 2023 ;
- Un seul paramétrage pour passer à INFINOE au lieu de deux en 2023 et en 2024 ;
- Le passage à la GBCP n'a pas été accompagné efficacement, c'est l'occasion de rectifier nos états réglementaires automatiquement ;

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les termes de la convention et sur le passage à l'outil S4HANA

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne souhaite pas participer au vote : 4

Fait à Limoges, le 26 mai 2023

La Présidente de l'université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mai 2023.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*